

***Nouvelles des Églises adventistes***

- 2 Clapiers, France – Résultat de l'enquête « Que choisir » sur les maisons de retraite
- 2 La Hague, Pays-Bas – Un professeur de droit élu juge à la Cour criminelle internationale
- 2 Genève, Suisse – Les adventistes allemands veulent préserver la confidentialité des entretiens pastoraux
- 2 Grandes Antilles – Les adventistes se tournent vers leurs contemporains
- 3 Washington, États-Unis – Un représentant de l'Église adventiste témoigne devant le Congrès américain

***Œcuménisme***

- 3 Genève, Suisse – Le COE et les défis du 21<sup>e</sup> siècle
- 4 Rome, Italie – Les commentaires du pape sur l'Église catholique exacerbent les autres Églises

***Liberté religieuse***

- 5 Paris, France – Les passions laïques se rallument
- 6 Paris, France – La dérive sectaire doit être combattue
- 6 Cité du Vatican, Italie – Le pape réclame la liberté religieuse dans les pays arabes
- 6 Genève, Suisse – L'Alliance évangélique suisse demande à l'ambassadeur Kamel Houhou d'intervenir auprès du président Bouteflika

***Religions dans le monde***

- 7 Paris, France – Lente diminution du protestantisme aux États-Unis

***Divers***

- 8 Clapiers, France – La guerre des âges aura-t-elle lieu ?
- 8 Bruxelles, Belgique – Les religions coûtent 56 € par an aux Belges

**Service de presse adventiste**

*(Service de communication adventiste francophone)*  
BP 100  
30, avenue Emile-Zola  
77193 Dammarie-lès-Lys Cedex,  
France

**Rédaction :**

Tél. : 01 64 79 87 00  
Fax : 01 64 79 87 19  
E-Mail :  
communications@ufbsda.org

Les communiqués peuvent être reproduits avec mention de la source : BIA

**Directeur de publication**

Jean-Paul BARQUON

**Rédaction**

Jean-Paul BARQUON

**Correspondants**

Philippe AUROUZE  
Jean-Jack CHAFOGRACK  
Dominik FRIKART  
Michel MAYEUR

**Secrétariat administration**

Suzie SAUVAGNAT

## Nouvelles des Églises adventistes

(BIA) Dammarie-lès-Lys, France  
**Clapiers, France – Résultat de l'enquête  
« Que choisir » sur les maisons de retraite**

Dans son numéro spécial de janvier 2008 sur le choix d'une maison de retraite, le mensuel de l'Union française des consommateurs (UFC) « Que Choisir » a enquêté auprès de 1067 établissements français et en a sélectionné 144. Parmi ceux-là, le Foyer du Romarin, maison de retraite adventiste près de Montpellier, a été retenu avec 3 autres établissements du département de l'Hérault. Sur les 3 critères étudiés, cette maison de retraite est classée au plus haut niveau, avec 3 étoiles. Comme l'affirme son dynamique directeur, Michel Aimonetti : « *Même si notre démarche qualité nous conduit toujours à plus d'humilité, nous sommes fiers d'une telle reconnaissance par les enquêteurs de l'UFC* ».

(ANN/BIA) Dammarie-lès-Lys, France  
**La Hague, Pays-Bas – Un professeur de  
droit élu juge à la Cour criminelle  
internationale**

Le 17 janvier dernier, à La Hague (Pays-Bas), un professeur de droit, Daniel Ntanda Nsereko, membre de l'Église adventiste, a prêté serment devant 17 autres juges de la Cour criminelle internationale (CCI). La CCI est une cour indépendante qui a été établie en 2002 pour juger les génocides, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. Actuellement, sa juridiction couvre 105 États membres.

Daniel Nsereko a dirigé le département de droit à l'université du Botswana. Début décembre 2007, lui et deux autres postulants ont été choisis parmi 10 autres pour être candidats à la CCI. Avant cela, Daniel Nsereko a également travaillé comme avocat en Ouganda. Il a ensuite été nommé conseiller au barreau de la CCI, ce qui lui a permis de représenter des clients à La Hague. Écrivain en droit pénal international et en droits de l'homme, il a enseigné ces matières à l'université pendant plus de 25 ans. En 1996, l'Association internationale de réforme pénale lui a remis une médaille pour ce qu'il a apporté en matière de

droits internationaux de l'homme et de réforme du droit pénal. Il a aussi été invité, en tant que spécialiste de ces questions, dans plusieurs universités et instituts. Il est titulaire d'un doctorat ès sciences juridiques et d'une maîtrise en droit universitaire de l'école de droit de l'université de New York. Il est aussi titulaire d'une maîtrise en philosophie du droit comparé de l'école de droit de l'université d'Howard et d'un diplôme universitaire de droit de l'université d'Afrique de l'Est, de Dar Es Salaam.

(ProtestInfo/BIA) Dammarie-lès-Lys, France  
**Genève, Suisse - Les adventistes allemands  
veulent préserver la confidentialité des  
entretiens pastoraux**

Alors que le ministre allemand de l'Intérieur envisage à l'avenir de soumettre les religieux aux écoutes préventives du Bureau fédéral de la criminalité, le pasteur Günther Machel, président de l'Église adventiste en Allemagne, y est fermement opposé. Il serait totalement inadmissible, à ses yeux, de relativiser la confidentialité des entretiens pastoraux. En effet, les fidèles ne se confient à un pasteur que s'ils ont la certitude que le secret des entretiens est totalement préservé.

Le pasteur Machel rappelle qu'il y a eu, par le passé, plusieurs tentatives de violer le secret de la confession, mais que le tribunal constitutionnel allemand les a toujours stoppées. Selon cette instance judiciaire, le secret de la confession et des entretiens pastoraux est au centre de la protection de la vie privée, et l'État ne peut y attenter en raison de la liberté de religion et du droit de choisir sa confession.

(ANN/BIA) Dammarie-lès-Lys, France  
**Grandes Antilles - Les adventistes se  
tournent vers leurs contemporains**

Sur les deux îles des Grandes Antilles que sont la Jamaïque et Porto Rico, de nombreuses congrégations adventistes ont décidé de consacrer un samedi par mois pour s'occuper des communautés qui sont en marge de la société.

Le 2 février dernier, plus de 27 000 membres adventistes de Porto Rico ont distribué gratuitement un magazine de 20 pages intitulé « Coup d'œil sur la famille portoricaine ». Cette revue dénonce la toxicomanie et la violence

envers les femmes et les enfants. Cet effort fait suite à la vague de violence croissante qui assaille l'île. Selon les dirigeants adventistes, il s'agit de l'effort le plus important que l'Église ait réalisé à Porto Rico. Le but est d'atteindre environ 250 000 familles, soit approximativement 750 000 personnes, grâce au porte-à-porte et aux médias locaux. Le coût de ce programme est estimé à environ 70 000 dollars américains.

Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue le 29 janvier pour promouvoir l'événement, le pasteur José Rodriguez, président de l'Église adventiste à Porto Rico, a déclaré : « *Nous sommes persuadés que, dans le drame que nous vivons, nous devons, en tant qu'Église, nous mettre au travail pour essayer de trouver des solutions* ».

Le magazine « Coup d'œil sur la famille portoricaine » est destiné à instruire les Portoricains sur les méfaits de la violence. Il contient aussi des messages qui encouragent le respect de la vie et dénoncent la toxicomanie et la délinquance.

Le samedi 9 février, en Jamaïque, des centaines d'adventistes ont distribué plus de 2 000 Bibles. Les membres d'Église ont pu prier avec les résidents de 18 bidonvilles, notamment avec celui de Spanish Town, ancienne capitale du pays devenue un lieu de rassemblement des gangs spécialisés dans l'extorsion et le vol.

Le pasteur Everett Brown, président de l'Église adventiste en Jamaïque centrale, affirme : « *Nous sentons que les gens ont besoin de lire la Parole de Dieu. J'ai été surpris de voir combien ils étaient réceptifs. Nous croyons que cette campagne a ouvert des opportunités pour d'autres rencontres* ».

Plusieurs centaines de Bibles ont également été distribuées à la prison du district de Spanish Town. « *Nous avons remis les Bibles au service pénitencier parce que nous souhaitons qu'il sache que Dieu aime tous les hommes, même les prisonniers* ».

Porto Rico compte 36 000 adventistes et 325 églises, pour une population d'environ 2,8 millions d'habitants.

(ANN/BIA) Dammarie-lès-Lys, France

### **Washington, États-Unis – Un représentant de l'Église adventiste témoigne devant le Congrès américain**

Le 12 février, James Standish, le représentant de l'Église adventiste en matière de législation, s'est joint à d'autres personnes pour défendre la liberté religieuse sur le lieu de travail devant une audience du Congrès américain. Le but était de pousser les législateurs à élargir l'application de cette loi. Cette proposition de loi est assez récente. Elle a été présentée au Congrès américain pour la première fois il y a 10 ans. Elle recueille maintenant un large soutien de la part des deux chambres du Congrès. Si elle est votée, elle protégera et étendra les droits qui ont été introduits pour la première fois, il y a 40 ans, lors d'un vote du Congrès.

D'après la commission américaine sur l'égalité des chances au travail, les plaintes pour discrimination religieuse ont augmenté de 83 % entre 1992 et 2006, alors que les autres plaintes pour discrimination de race, de sexe ou d'âge sont toutes restées stables ou ont même diminué. Pour expliquer cette augmentation, James Standish et d'autres dirigeants religieux ont mis en cause une interprétation étroite de la législation existante. James Standish pense qu'on ne devrait pas demander aux employés de choisir entre leur foi et des conditions de travail épanouissantes. « *Les employeurs devraient faire preuve de bon sens avant de licencier un croyant qui désire ne pas travailler un samedi pour raison religieuse* ».

## **Œcuménisme**

(ENI/BIA) Dammarie-lès-Lys, France

### **Genève, Suisse - Le COE et les défis du 21<sup>e</sup> siècle**

Le Comité central, principal organe directeur du Conseil œcuménique des Églises (COE), s'est réuni à Genève du 13 au 20 février pour célébrer le 60<sup>e</sup> anniversaire de la création de ce qui est aujourd'hui le plus grand rassemblement d'Églises du monde. Le Comité central est l'organe directeur suprême du COE entre ses assemblées - organisées tous les sept ans - et il se réunit tous les 12 à 18 mois. Il met en

œuvre les résolutions de l'assemblée, passe les programmes en revue et approuve les projets de budget.

Les responsables du COE affirment que l'organisation, dont le siège est à Genève, est confrontée à des défis considérablement différents de ceux de 1948, lorsque le monde venait de sortir de la seconde guerre mondiale. Selon l'évêque protestant allemand Martin Hein, de l'Église évangélique d'Allemagne (le plus important bailleur de fonds du Conseil), le COE peine à faire sentir sa présence alors même qu'il subit une baisse de ses ressources financières. Il était très en vue dans les années 70 et 80 en raison de son soutien à la lutte antiapartheid en Afrique du Sud et de son rôle en tant qu'arbitre du conflit Est-Ouest. Ces dernières années, cependant, il est devenu difficile pour le COE de faire entendre sa voix.

Dans un récent discours, le pasteur Samuel Kobia, secrétaire général du Conseil, a affirmé : « *Pendant plusieurs décennies, l'œcuménisme a été grandement affecté par le conflit entre le capitalisme et le socialisme et par ce que l'on appelait la guerre froide, qui opposait les deux superpuissances du siècle dernier* ».

Les Églises membres du COE étaient, à l'origine, issues essentiellement d'Europe et d'Amérique du Nord et de traditions principalement protestante et anglicane. Le Conseil regroupe désormais 347 Églises, anglicanes, protestantes et orthodoxes pour la plupart. L'Église catholique romaine n'en est pas membre mais elle coopère avec le Conseil sur certaines questions.

Le Comité central va étudier une nouvelle stratégie de communication pour le COE. En effet, lors de la réunion du Comité central, en 2006, il avait été décidé que davantage de ressources devaient être consacrées à cet aspect des activités du Conseil. L'évêque Hein a rappelé l'engagement, pris à l'assemblée du COE à Porto Alegre en 2006, qui fixait comme directive de « *faire moins pour le faire bien* ». Toutefois, a-t-il ajouté, « *nous devons porter un regard critique sur un grand nombre de points. Beaucoup d'événements se produisent à Genève sur le plan interne, mais peu d'entre eux sont communiqués au monde extérieur* ». Selon l'évêque, « *si l'on n'élabore pas des visions et des perspectives susceptibles d'être communiquées, on ne peut pas uniquement*

*blâmer le travail des relations publiques pour le peu d'attention [dont le COE bénéficie]* ».

Le porte-parole du COE, Mark Beach, a déclaré aux correspondants d'ENI : « *Nous sommes extrêmement reconnaissants envers les Églises allemandes pour leur contribution et pour ce qu'elles apportent globalement à notre action* ». Lorsqu'il a été demandé à Mark Beach si le COE avait été surpris par la critique ouverte lancée par l'évêque Hein à l'encontre du secrétariat du COE à l'approche de la réunion du 60<sup>e</sup> anniversaire, il a répondu : « *À 60 ans, chaque organisation doit réaliser un travail de remise en question. Le COE doit écouter ses Églises membres et il va le faire* ».

(ENI/BIA) Dammarie-lès-Lys, France

### **Rome, Italie - Les commentaires du pape sur l'Église catholique exacerbent les autres Églises**

Un théologien protestant italien, Paolo Ricca, a remis en question l'opportunité du dialogue avec l'Église catholique romaine après que le pape Benoît XVI eût réaffirmé, le 31 janvier dernier, une déclaration du Vatican sur la nature de l'Église, portant sur un document du Vatican publié en 2007. « *Si nous pensions que tous les catholiques partagent l'avis du souverain pontife sur les protestants, nous suspendrions toute relation œcuménique avec eux. Cela ne sert à rien de dialoguer avec des personnes qui ne reconnaissent pas notre identité* », a-t-il déclaré. « *Cependant, nous poursuivons le dialogue avec l'Église catholique romaine parce que nous savons que de nombreux catholiques ne partagent pas les positions du pape et de la Congrégation pour la doctrine de la foi* » (organisme responsable du maintien de l'orthodoxie doctrinale catholique).

Le document du Vatican avait consterné de nombreux responsables protestants, car il affirmait que leurs dénominations n'étaient pas des Églises « au sens propre ». Ce texte était lui-même en grande partie repris d'un autre document controversé, intitulé « *Dominus Iesus* », rédigé en 2000 par le cardinal Joseph Ratzinger, le pape actuel, qui était alors à la tête de la Congrégation pour la doctrine de la foi. De nombreux leaders protestants et anglicans se sont plaint que « *Dominus Iesus* » démontrait l'incapacité du Vatican à prendre en compte les progrès réalisés dans le domaine

de l'unité des chrétiens grâce au dialogue en cours depuis de nombreuses années.

Dans son récent discours, le pape a affirmé que le document de 2007 était « *en pleine continuité avec la doctrine* » de la tradition catholique, bien qu'il n'ait pas répété la phrase qui avait contrarié les responsables protestants. « *Loin d'empêcher l'engagement œcuménique authentique, il sera un encouragement pour que la comparaison sur les questions doctrinales se fasse toujours avec réalisme et une plus grande conscience des aspects qui divisent encore les confessions chrétiennes* », a déclaré Benoît XVI. La semaine précédente, le pape avait mené un service œcuménique à Rome pour marquer le centième anniversaire de la semaine de prière pour l'unité des chrétiens, lors de laquelle il avait évoqué la nécessité de prier « sans relâche » pour l'unité pleine entre les Églises.

« *Nous pensons que la papauté, tant en ce qui concerne son origine que sa forme actuelle, n'est pas un élément essentiel de l'Église de Jésus-Christ* », a confié Paolo Ricca au correspondant du service de presse ENI. « *Toutefois, nous faisons en sorte de présenter nos opinions de telle manière qu'elles n'entravent pas le dialogue. Nous pensons que Dieu seul peut juger si une Église est une Église 'au sens propre'* ».

## Liberté religieuse

(AIDLR/BIA) Dammarie-lès-Lys, France  
**Paris, France – Les passions laïques se rallument**

Il a suffi de trois discours du président de la République française (à Rome, en Arabie saoudite et au CRIF) pour rallumer les vieilles passions. En France, dès que l'on évoque la religion par des politiques ou la politique par des religieux, les passions laïques se réveillent. Pour avoir proclamé que la foi et l'espérance sont les bienvenues dans notre société, pour avoir célébré les mérites des prêtres et des pasteurs, pour avoir souligné la légitimité de toutes les confessions et prôné la tolérance religieuse, le chef de l'État s'est vu accusé de remettre en question la laïcité et de pencher vers une laïcité à l'américaine. Si parler du toilettage de la loi de 1905, comme l'ont dit les protestants, est déjà grave - même si cette loi a

été modifiée une dizaine de fois par le passé -, favoriser un glissement vers un modèle religieux américain constitue en France, pour les laïcs purs et durs (laïcistes), la plus sévère incrimination puisqu'elle ajoute l'anti-américanisme au laïcisme.

Il a suffi d'une interview de la directrice de cabinet de Nicolas Sarkozy, Emmanuelle Mignon, à l'hebdomadaire VSD, pour qu'une véritable polémique s'engage. La République française serait-elle au bord de l'asphyxie ? Dès la parution du journal VSD n°1591, du 20 au 26 février 2008, la France a découvert que « *les sectes sont un non-problème* ».

Depuis le temps que l'on nous parle de la dangerosité des sectes, des travaux de différentes commissions parlementaires, des rapports de la MILS puis de la MIVILUDES (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires), des actions menées par différentes associations comme l'UNADFI ou le CCMM, on nous affirme subitement que « *les sectes sont un non-problème* ».

La polémique suscitée montre bien le climat antireligieux régnant au sein de la laïcité française. Après avoir affirmé, ces dernières années, que la liste sur les sectes de 1995 est un non sens, on découvre subitement le bienfait de cette liste. Mieux encore, on veut une mise à jour constante, comme l'affirment plusieurs personnalités politiques. On découvre de nouvelles vertus à la MIVILUDES pour lui donner probablement une nouvelle énergie et on fait référence à la détresse des victimes qui se sont fait piéger par les escrocs de la foi.

On oublie simplement de préciser que les dérives sectaires ne sont pas l'exclusivité des groupes religieusement incorrects mais que dans tous les domaines, dans toutes les disciplines, dans tous les partis politiques ou religieux, les sociétés commerciales ou les milieux associatifs et humanitaires, dans toutes les sociétés, on trouve des comportements et des attitudes intégristes, fermées et sectaires. Il existe, là aussi, des victimes de nombreux délits aussi variés que l'intolérance, le mépris des autres, le racisme et la discrimination.

La laïcité favorise la liberté religieuse, mais elle ne peut pas adopter les erreurs d'une religion

obscurantiste, avec ses dogmes et ses prêtres, après avoir entretenu une véritable « sectophobie » dans l'opinion publique.

Le brassage des populations en occident favorise également l'existence d'une société multiconfessionnelle. L'accueil de l'immigré passe aussi par l'accueil de sa foi et de ses pratiques.

(L'EXPRESS/Le Monde/ VSD/BIA) Dammarie-lès-Lys, France

### **Paris, France - La dérive sectaire doit être combattue**

Après la polémique suscitée par les propos d'une conseillère du président de la République française, François Fillon a déclaré que « *la dérive sectaire devait être combattue en France* ».

Invité au journal télévisé de 20 heures de France 2, le jeudi 21 février, le Premier ministre a souhaité que la MIVILUDES (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) soit renforcée. « *La dérive sectaire doit être combattue. La France est un pays de libertés - chacun a le droit de penser ce qu'il veut. La liberté de conscience, la laïcité, c'est justement ça. Non seulement rien ne change, mais je souhaite que la mission interministérielle qui a été mise en place, qui est auprès du Premier ministre et qui restera auprès du Premier ministre, soit renforcée et qu'elle puisse régulièrement actualiser la liste des associations ou des organisations qui sont considérées comme sectaires. Pour moi, ce qui est important, c'est la détresse des familles lorsque des membres sont pris en main par une secte qui les prive souvent de leurs moyens d'existence, de leur liberté et de leur liberté de conscience* », a souligné le Premier ministre.

François Fillon a noté qu'Emmanuelle Mignon avait démenti les propos que lui prête l'hebdomadaire VSD et il s'est refusé à commenter la surexposition médiatique des conseillers de l'Élysée, dont il avait pu s'irriter par le passé.

De son côté, Nicolas Sarkozy affirme : « *Ma position a toujours été très claire. Les activités sectaires sont inacceptables, inadmissibles, il faut faire preuve de la plus grande fermeté. Ce n'est pas à moi de dire si la scientologie est une*

*secte. Il y a une commission pour cela* ». C'est une manière de conforter la mission de la MIVILUDES.

(Agence Reuters/Le Monde/BIA) Dammarie-lès-Lys, France

### **Cité du Vatican, Italie - Le pape réclame la liberté religieuse dans les pays arabes**

Le pape Benoît XVI a réclamé, vendredi 25 janvier dernier, la liberté religieuse dans les pays arabes en disant que chacun devrait avoir le droit de pratiquer sa foi au grand jour et de se convertir à une autre religion s'il le souhaite.

Le souverain pontife, qui s'exprimait devant des évêques catholiques des régions arabes, n'a cité nommément aucun pays. Il redoute que certaines parties du Proche-Orient deviennent « un site archéologique » si l'exode des chrétiens, provoqué par les violences actuelles, devait se poursuivre. Le Vatican réclame depuis longtemps davantage de droits pour les chrétiens des pays musulmans, en particulier en Arabie saoudite, où ils ne sont pas autorisés à pratiquer leur religion en public.

Le pape et le roi Abdallah d'Arabie ont discuté de la situation de la minorité chrétienne lors de la visite du monarque au Vatican en novembre 2007.

(Top Info/BIA) Dammarie-lès-Lys, France

### **Genève, Suisse - L'Alliance évangélique suisse demande à l'ambassadeur Kamel Houhou d'intervenir auprès du président Bouteflika**

L'Alliance évangélique suisse (AES) dénonce, dans un communiqué, la condamnation « sans audition » et « sous un faux chef d'accusation », de trois chrétiens algériens, le 5 février dernier.

Mohamed Seghir Rachid Dob, Ramdani Hamid Dob et Ourahmane Youssef Dobhaben ont été accusés de porter atteinte à la foi de plusieurs musulmans en les invitant à se convertir au christianisme. Leur condamnation à trois ans d'emprisonnement et au paiement d'une amende est intervenue dans le contexte d'une loi promulguée en mars 2006, stipulant clairement l'interdiction de toute évangélisation parmi les musulmans.

L'AES, au travers de son groupe de travail pour la liberté religieuse (GLR), s'est adressée à

l'ambassadeur d'Algérie à Berne, Monsieur Kamel Houhou, afin de lui préciser que deux des trois chrétiens condamnés sont connus personnellement par les membres du GLR et qu'il est inconcevable « *qu'ils se soient laissés aller à des déclarations contre l'Islam* ». Plus encore, la lettre précise que ces derniers « *n'ont eu aucune possibilité de se défendre, ce qui est le minimum dans un État de droit !* ». D'autant plus que l'Algérie, membre de l'ONU, se doit de respecter la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, et en particulier l'article 18 relatif à la liberté de religion.

Pour toutes ces raisons, le GLR - qui est composé de 7 associations, dont les plus connues sont Portes Ouvertes, Aide aux Églises Martyres et Christian Solidarity International -, demande purement et simplement l'annulation de ces condamnations. Monsieur Houhou est « *instamment prié d'intervenir auprès du président Bouteflika* ».

Enfin, au-delà de cette actualité particulière, l'Alliance évangélique suisse, qui regroupe près de 550 Églises et représente environ 250 000 chrétiens, se déclare « *très préoccupée* » par la restriction de la liberté des chrétiens en Algérie. (Paul Ohlott)

## Religions dans le monde

(Pew Forum on Religion/La Croix/BIA) Dammarie-lès-Lys, France

### Paris, France – Lente diminution du protestantisme aux États-Unis

Les protestants sont en passe de devenir minoritaires aux États-Unis, selon une enquête publiée le lundi 25 février par le *Pew Forum on Religion*. Formant désormais 51,3 % de la population américaine, ils représentent 62 % parmi les plus de 70 ans, mais seulement 43 % chez les 18-29 ans.

Cette tendance - qui voit la catégorie correspondant aux fondateurs des États-Unis, les Anglo-saxons blancs et protestants, perdre peu à peu du terrain - rappelle une autre étude du *Pew Research Center*, qui annonçait, au début du mois de février, que les Blancs seraient minoritaires aux États-Unis en 2050.

Les catholiques, quant à eux, se maintiennent à 23,9 % de la population, loin devant les mormons (1,7 %), les juifs (1,7 %), les bouddhistes (0,7 %), les témoins de Jéhovah (0,7 %), les musulmans (0,6 %) et les orthodoxes (0,6 %). Seuls 16,1 % des Américains se déclarent sans religion. Parallèlement, l'étude montre une grande fluidité entre toutes ces religions : 28 % des personnes interrogées ont quitté le groupe dans lequel ils ont été élevés, une proportion qui monte à 44 % si l'on prend en compte les mouvements entre différentes dénominations protestantes.

Chaque grand groupe perd et gagne à la fois des adhérents. « *Le marché américain de la religion est caractérisé par un mouvement constant, où chaque grand groupe perd et gagne des adhérents. Ceux qui progressent sont ceux qui gagnent des nouveaux membres plus vite qu'ils ne perdent les anciens* », explique le *Pew Research Center*.

L'étude donne l'exemple du groupe des « sans religion ». Moins de 8 % des personnes interrogées disent avoir été élevées sans religion, et la moitié d'entre elles affirment avoir trouvé la foi depuis. Mais, du fait du nombre croissant de personnes qui disent avoir perdu la foi de leur enfance, les « sans religion » sont aujourd'hui 16,1%. La population sans religion a donc enregistré la plus forte progression par rapport aux autres groupes, tout en ayant l'un des taux de rétention les plus bas.

De même, la part des catholiques reste autour d'un quart de la population depuis plusieurs décennies, alors qu'un tiers de ceux qui ont été élevés dans cette religion l'ont abandonnée. « *Environ 10 % des Américains sont des anciens catholiques* », insiste le *Pew Research Center*.

Un peu plus de la moitié de ces anciens catholiques ont rejoint une Église protestante, plus particulièrement évangélique. Mais la proportion reste stable grâce aux immigrés, qui sont à 46 % catholiques. « *Dans ce pays, tout le monde perd des anciens membres, tout le monde gagne des nouveaux membres. Certains s'en sortent bien, d'autres non. Mais c'est un marché très compétitif où celui qui se repose sur ses lauriers appartient vite au passé* », a expliqué Luis Lugo, directeur du

*Pew Research Center*, au cours d'une conférence de presse.

Ainsi, parmi les bouddhistes, dont les trois-quarts sont des convertis, 32 % viennent de familles protestantes, 22 % de familles catholiques et 12 % ont été élevés sans religion. De même, 24 % des musulmans américains ont été élevés dans la foi protestante. Quant à ceux qui disent n'appartenir à aucune religion, 44 % sont nés dans des familles protestantes et 27 % dans des familles catholiques.

## Divers

(Midi libre/BIA) Dammarie-lès-Lys, France  
**Clapiers, France – La guerre des âges aura-t-elle lieu ?**

Paulette Guinchard-Kunstler, ancienne ministre aux personnes âgées et vice-présidente de l'Assemblée nationale, était l'invitée du Foyer du Romarin (maison de retraite adventiste près de Montpellier) et du *Clic Maillage*, jeudi 14 février, à la salle Jean-Louis Barrault à Clapiers, devant un public d'une centaine de professionnels et d'intéressés. C'est elle qui est à l'origine de la mise en place de l'APA (Allocation personnalisée à l'autonomie) et des CLIC (Centres locaux d'information et de coordination gérontologiques).

Présidente de l'association nationale « *Vieillir, c'est vivre !* », elle agit concrètement sur le terrain à travers la promotion d'initiatives intergénérationnelles comme le « *Café des âges* ». Dans ses propos, elle a beaucoup insisté sur la perception négative du vieillissement et sur le besoin de retrouver une approche spontanée et naturelle des relations intergénérationnelles. Son expérience au plus haut niveau de l'État lui permet de donner des exemples concrets d'actions vécues sur le territoire national et européen.

Les démographes, les économistes, les politiciens et les médias annoncent avec inquiétude un prochain « *tsunami démographique* » causé par l'arrivée du « papy-boom ». Ils décrivent en conséquence la terrible charge du coût de la vieillesse sur les régimes maladie et retraite. Par ailleurs, plusieurs dénoncent également l'or des seniors, le « pouvoir gris », et le confort pesant des retraités. Compte tenu de la situation socio-économique difficile des jeunes, certains en déduisent qu'avec ces ingrédients, la guerre des âges peut rapidement avoir lieu !

Jérôme Pellissier, psycho-gérontologue, écrivain et chercheur, qui était également invité pour cette conférence/débat, pense qu'elle a même déjà commencé, souterrainement, depuis plusieurs décennies. Il appelle à une prise de conscience et à des actions dès aujourd'hui sur les discriminations liées à l'âge, pour éviter demain cette guerre entre générations. MA

(GFR/BIA) Dammarie-lès-Lys, France  
**Bruxelles, Belgique - Les religions coûtent 56 € par an aux Belges**

Le Belge paie annuellement 56 € d'impôts pour assurer la prise en charge des religions et de la laïcité, rapporte le quotidien néerlandais *Het Laatste Nieuws*. La moitié de cette somme, 28 €, est consacrée au salaire des enseignants, 10 € vont aux hommes de religion (prêtres, pasteurs, imams, rabbins, etc.), 3 € aux religieux retraités, 11 € aux constructeurs d'églises, 3 € aux « dépenses diverses » et 1 € est destiné aux travaux de rénovation. Près des trois quart de l'argent public - 600 millions d'euros au total - vont à l'Église catholique, 11,4 % à la laïcité, 6,5 % à l'islam et 4,1 % au protestantisme.

Commission paritaire  
Dépôt légal

1111 G 88583  
N° 79 – CAB – 019  
Préfecture de Seine-et-Marne

Abonnement  
d'un an

France 12 €  
Dom 13 €  
Tom 15 €  
CEE et Suisse 18 €

Autres pays et abonnement en cours d'année :  
nous consulter.

Règlement

Au nom du « BIA »  
CCP – La Source 46 727 83 C